

RÈGLEMENT DES TAXES

Valable à compter du 01 janvier 2025

Selon les statuts, le règlement des taxes est fixé par le comité. Les montants sont en Franc Suisse (CHF).

PREMIÈRE ADMISSION EN TANT QUE MEMBRE A

Examen du dossier des demandes d'adhésion A ...	500
<ul style="list-style-type: none"> • <u>sans</u> diplôme de naturopathe avec diplôme fédéral en MTC (ou équivalence CRS) • <u>sans</u> certificat OrTra MA en MTC et 200 heures de pratique professionnelle dans le cadre du Module M7 • <u>sans</u> certificat OrTra MA en MTC et l' attestation de la procédure d'équivalence avec des justificatifs standard 	
Pour les demandes portant sur l'un des diplômes mentionnés ci-dessus	gratuit

READMISSION EN TANT QUE MEMBRE A

Examen du dossier pour les anciens membres A (premier diplôme avant le 01.01.2010)	400
Examen du dossier pour les anciens membres A (premier diplôme après le 01.01.2010)	300
Examen du dossier pour les anciens membres A avec diplôme «Naturopathe avec diplôme fédéral en MTC»	300
Examen du dossier pour les anciens membres A avec Bachelor's degree en MTC d'une université d'état chinoise et l'attestation de médecin en MTC établie par l'état chinois	300
Réactivation du statut de membre A après statut inactif	gratuit

COTISATIONS DE MEMBRE (par an)

Membre A	480
Membre A en statut inactif	200
Membre A 70 plus *	50% de l'adhésion A
Membre B	96
Membre C	380
Membre D	380
Membre D 70 plus *	50% de l'adhésion D
Membre E	500
Membre G	170

* La cotisation réduite est valable à partir de l'année civile qui suit le 70^e anniversaire. Pour bénéficier de la réduction, il faut avoir été membre pendant 5 ans avec la cotisation normale.

EXAMEN DE DOSSIER

Examen du dossier pour le statut de membre A dans une discipline supplémentaire	50
Examen du dossier de la formation continue	gratuit

EXAMEN DE DOSSIER POUR PRESTATAIRES DES COURS

Par cours	150
Par cours, si le cours a déjà reçu un label «reconnu par APS-MTC» autrefois	80